


SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et
 FERBUS Carine, Adjoints au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS
 Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme
 PANISSET Sandrine, M. CREMON Quentin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DE SANTINI Laetitia ayant donné pouvoir à M. BOUIREK Azzdine

Absent non excusé

Le conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azzdine comme secrétaire de séance.

2026-29 – Subvention pour la classe découverte 2026 à Sarzeau – classes CE1-CE2 – CM1 – CM2

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités extra-scolaires, les enseignants proposent des projets pédagogiques lors de classes découvertes. L'association du Sou des Ecoles aide à financer des projets proposés par les enseignants.

Pour l'année 2026, les enseignants souhaitent organiser une classe découverte en Morbihan, à Sarzeau (Maison Marine Le Franc). Le séjour, d'une durée de 8 jours et 7 nuitées, est organisé à pour les élèves des classes de CE1/CE2/CM1/CM2 (soit 56 élèves).

Le coût du voyage se décompose comme suit :

Dépenses	Coût total
Hébergement, nourriture	43 815.90 €
Transport	
Déplacement en cours de séjour	
Assurance et frais administratifs	
Indemnisation animateurs	
Frais éducatifs	
TOTAL	43 815.90 €

Pour ce séjour, le financement prévisionnel est le suivant :

- Mairie de Saint-Ferréol	=	3 136.00 € soit 7€/ jour / enfant
- Conseil Départemental	=	3 136.00 € soit 7 €/ jour / enfant

Dans le cadre de ce projet de classe découverte, l'association du Sou des Ecoles et les enseignants sollicitent le Conseil municipal pour obtenir une subvention à hauteur de 56 € par enfant pour 56 élèves, soit 3 136 € pour la totalité du séjour (8 jours).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.



SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention, via l'association du **Sou des Ecoles**, pour la classe de découverte de **TAUVES**, à hauteur de 56 € par enfant, soit au total pour 56 élèves = 3 136.00 €.

- **DIT** que le montant de cette participation communale sera versé à l'association du **Sou des Ecoles**.

[Annexe 9](#)

[Annexe 10](#)

Pour :15

Contre : 0

Abstention :0

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME


